



Le lundi 20 novembre 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 13 novembre 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, Mme Florence PETIPEZ, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, Mme Vanessa JOLY, M. Stéphane ZECCHI, M. Michaël POINTIERE, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le :

22/11/2023

Excusé(s) (6) : Mme Catherine DUPONT ayant donné procuration à M. Charles-Henri BALSAN, Mme Frédérique GERBAUD ayant donné procuration à M. Jean-Yves HUGON, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, M. Damien NOEL ayant donné procuration à Mme Florence PETIPEZ, Mme Alix FRUCHON ayant donné procuration à M. Tony IMBERT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT.

29 : Attribution de subvention pour les actions d'animation réalisées par les associations sportives dans le cadre de l'école municipale des sports castelroussine (EMSC)

Une somme de 2 900 € destinée à financer les actions d'animation réalisées par les associations sportives dans le cadre de l'EMSC est inscrite au budget primitif 2023. Ces actions se déroulent durant les trois cycles trimestriels proposés dans le cadre de ce dispositif, sur une année scolaire.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter la somme de deux mille sept cent cinquante euros avec 250 € par cycle trimestriel encadré (une association peut proposer 2 actions durant le même trimestre). La répartition proposée est donc la suivante :

Associations	Pratiques proposées	Nombre de cycles encadrés	Proposition de subvention
BMX Club de l'Agglomération Castelroussine	BMX	2	500 €
Boxing Club Castelroussin Labo Fenioux	Boxe anglaise	1	250 €

Boxing Club Savate de Châteauroux	Boxe française	2	500 €
Orientation 36	Course d'orientation	1	250 €
Canoé-Kayak Club Castelroussin	Kayak	1	250 €
MLC Belle-Isle	Modern-jazz	4	1 000 €

Les subventions sont imputées au chapitre 65 du budget principal de la Commune de Châteauroux – exercice 2023, compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Le Secrétaire de séance
M. Jean-Yves-HUGON